

## PROTOCOLE SANITAIRE RENFORCE EN EPS

Suite aux nouvelles recommandations ministérielles l'équipe des enseignants d'EPS a mis en place un protocole sanitaire applicable à compter du jeudi 5 Novembre.

- Le lavage des mains est obligatoire au minimum au début et en fin de séance.
- Le port du masque est obligatoire : sur les trajets, durant le passage aux vestiaires, pendant les regroupements pour donner des consignes, lorsque les élèves effectuent des tâches annexes (chronométrage, observation, assurance en escalade...)
- Le masque ne sera retiré que lorsque l'élève sera en activité.
- Les élèves pourront arriver directement en tenue d'EPS pour limiter les risques de transmissions dans les vestiaires.
- Chaque élève devra avoir en sa possession une gourde ou une bouteille d'eau facilement identifiable. L'élève devra poser sa bouteille en périphérie de la zone d'activité et y accrocher son masque lorsqu'il pratique.
- L'accès au robinet pour boire sera interdit afin d'éviter des zones de regroupement où les élèves retirent leur masque. (Importance d'avoir une gourde ou bouteille remplie qui ferme bien).
- Pour certaines activités, le port du masque pourra être demandé à condition que la gêne respiratoire occasionnée ne nuise pas à la pratique.
- La nature des activités et leur enseignement seront adaptés pour limiter au maximum les risques de transmissions. Tous les contacts physiques seront proscrits.
- L'enseignant se réserve le droit d'isoler un élève durant la séance s'il ne respecte pas les règles ou si son comportement nuit au respect du protocole sanitaire.

Les enseignants d'EPS

Collège E. Faure de VALDAHON